

## Droits des migrants

# Une nouvelle stratégie autour de l'immigration est à l'étude

Le département des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration travaille pour l'élaboration d'une politique migratoire basée sur une nouvelle stratégie qui sera axée sur le respect des droits des migrants et l'amélioration de leur condition de vie.

Les efforts déployés pour le Maroc en matière migratoire sont salués par le concert international. En effet, le ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration se penche sur l'élaboration d'une stratégie nationale de l'immigration. À cet effet, il vise à concevoir et à élaborer, «en étroite collaboration avec institutions concernées, une stratégie nationale concertée de migration et d'intégration des immigrés», souligne le ministère à l'occasion d'un appel d'offres qu'il vient de lancer à cette fin. Il est à souligner dans ce contexte que le Maroc s'est engagé dans un processus incontournable visant à approfondir sa réflexion et définir les contours d'une politique migratoire globale. Car, et c'est un constat du département chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, le dispositif juridique ne répond pas aux problèmes posés par le phénomène de l'immigration récente.

La législation marocaine fait en effet référence à la résidence et à la délivrance de la carte de résident. Mais dans plusieurs domaines, elle présente des lacunes. Il n'existe aucune disposition légale concernant la traite des personnes et le racisme, les abus sexuels, l'esclavage, le travail à domicile et le commerce des organes... Il ne fait pas référence à la protec-

tion des mineurs, la protection des victimes du commerce et des trafics liés à l'immigration illégale, la régularisation des sans-papiers ou l'autorisation des étrangers à se constituer en association. Pourtant, le Maroc est signataire d'un nombre important d'accords internationaux concernant les droits de l'Homme, l'immigration et l'asile. Il s'est également engagé à faire périodiquement des rapports sur leur application.

Par ailleurs, la Constitution de 2011 consacre une large place aux droits de l'Homme et à l'État de droit. Ce qui exige du Maroc, souligne un document du ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration, de rectifier le tir en développant une véritable politique d'immigration. Politique qui devrait permettre de faire entrer notre pays dans une nouvelle ère démocratique en intégrant le phénomène migratoire dans sa dimension aussi bien humaine qu'économique et sociale. Cette politique migratoire doit se baser sur une nouvelle stratégie qui serait axée sur le respect des droits des migrants et l'amélioration de leur condition de vie.

La stratégie à laquelle aspire le département ministériel aura pour fil conducteur le respect des droits de l'Homme. Elle permettra, d'un côté, de se conformer à la nouvelle Constitution et au droit international



Le respect des droits de l'Homme sera le fil conducteur de la stratégie du ministère en matière d'immigration.

et, de l'autre, de faire bénéficier le Maroc d'une main-d'œuvre qualifiée pouvant s'intégrer dès le court terme dans le tissu économique et servant de solution au vieillissement qui guette la population marocaine à plus long terme.

Les personnes concernées sont aussi bien les réfugiés, les demandeurs d'asile que les travailleurs réguliers et ceux qui sont dans une situation irrégulière.

Une nouvelle orientation doit ainsi être donnée, non seulement pour les mécanismes de traitement des demandes d'asile, d'accueil et d'aide des migrants au Maroc, mais également dans le choix d'une immigration choisie en cas de besoin. Dans sa vision, le ministère considère que ces objectifs devront être atteints en deux temps. Dans un premier temps, certaines situations nécessitent d'être abordées dans l'immédiat d'une manière rapide et exceptionnelle, étant

donnée la précarité de certaines catégories de migrants.

Il convient, dans un second temps, de développer une démarche à plus long terme conformément aux directives royales et à la nouvelle vision.

Toutefois, il admet que certaines situations sont critiques et il importe de les traiter en urgence, pour ensuite intégrer les solutions adoptées dans la vision globale. ■

Brahim Mokhliss

## Le Maroc est très actif en matière de politique migratoire

En matière d'immigration, des réformes profondes et des initiatives d'ordre juridique, institutionnel et opérationnel ont été prises par le Maroc depuis la fin des années 90. La Constitution de 2011 est venue consacrer cette évolution grâce à plusieurs dispositions ayant trait à la migration internationale. S'ajoute à cela la récente création du ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration. Aussi, au niveau

régional et international, le Maroc contribue effectivement et activement aux différentes initiatives : processus de Rabat, dialogue de haut niveau sur la migration et le développement, le Forum mondial sur la migration et le développement, les dialogues bilatéraux et régionaux... Ceci s'ajoute à la signature de plusieurs accords avec les pays d'accueil et la coopération au développement avec certains pays africains.